

Nom - Prénom N° Etudiant

Tél. Email(prénom.nom) :@universite-paris-saclay.fr

Enseignements	ECTS	CM	Evaluations		Seuil de compensation
			Session 1	Session 2	
Semestre 3	30				10/20
Eléments de droit public de droit de l'urbanisme, de l'expropriation et de droit de l'environnement					
Droit de l'urbanisme	5	20	ET	ET	7/20
Introduction au droit de l'environnement	3	20	ET	ET	7/20
Les concessions d'aménagement	3	20	ET	ET	7/20
Contentieux administratif de l'urbanisme	5	20	ET	ET	7/20
Droit des marchés publics et de l'aménagement					
Droit de l'expropriation	3	20	ET	ET	7/20
Droit des marchés publics	3	20	ET	ET	7/20
Droit fiscal, de la propriété et économie de la construction					
Droit et pratique de l'assurance construction	2	15	ET	ET	7/20
Droit de la propriété immobilière	3	20	ET	ET	7/20
Droit fiscal de l'immobilier et de l'urbanisme	3	20	ET	ET	7/20
Semestre 4	30				10/20
Poursuite de l'acquisition des connaissances juridiques					
Ingénierie de la construction	5	20	ET	ET	7/20
Droit domanial	3	20	ET	ET	7/20
Intervention publique	5	20	ET	ET	7/20
Baux commerciaux	3	20	ET	ET	7/20
Droit de la construction	3	20	ET	ET	7/20
Anglais					
Anglais	3	20	ECl		7/20
Stage et mémoire					
Stage (4 mois minimum) et mémoire	8		Mémoire/ Soutenance	Mémoire/ Soutenance	10/20
Total annuel	60				

Master 2 Droit de la construction, de l'aménagement urbain et de l'urbanisme

Responsable pédagogique : Jean-Eric Callon

Modalités de contrôle des connaissances :

ECT : Evaluation continue et terminale :

- Session 1 : 50% note contrôle continu + 50% note examen de fin de semestre.
- Session 2 : 50% note de contrôle continu de **session 1 reportée** et 50% note d'examen de session 2.

ET : Evaluation terminale :

- Session 1 : examen de fin de semestre
- Session 2 : examen de session 2.

ECI : Evaluation continue intégrale en une session unique :

- Session 1 : épreuves de contrôle continu (intégration d'une épreuve de "seconde chance" au cours de l'UE et avant la période des examens) qui donnent lieu à une note finale.
- Session 2 : report de la note de session 1 en session 2

Conditions de validation de l'année de Master 2:

- Les 2 semestres doivent être validés (moyenne égale et supérieure à 10/20 et résultat « Admis »)
- Pas de compensation entre les semestres ;
- La compensation des UE est possible au sein de chaque semestre ;
- Les UE dont le seuil de compensation est de 10/20, ne sont ni compensables, ni compensantes.

Je soussigné(e)..... atteste avoir activé **mon compte Adonis (adresse mail Paris-Saclay)** via <https://adonis.universite-paris-saclay.fr/activation/> (**unique contact pour toute communication administrative**) et avoir pris connaissance du **Règlement des études** ainsi que des **modalités* particulières applicables à cette fiche pédagogique** consultables sur le site <https://www.jm.universite-paris-saclay.fr/formation/reglement-des-etudes-et-modalites-de-contrôle-des-connaissances-mcc>

Date et signature de l'étudiant